

COMPRENDRE LES OBLIGATIONS DES ARTICLES ET DES SUBSTANCES SVHC DANS REACH

Date : Ouvert toute l'année
Accès pendant 1 mois : date de début à préciser sur le bulletin.

Durée: 2h-3h

Lieu : En ligne sur 360 Learning

Tarif : 250€ HT et 300 € TTC

Financement : Certification QUALIOPI offre la possibilité du financement par OPCA/ OPCO.

Prérequis : Aucun

Modalités d'évaluation des acquis : Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

Capacités et compétences professionnelles visées : Maîtriser les obligations liées aux articles dans REACH

L'objectif de cette formation est de permettre aux industriels de respecter l'obligation de transmission d'information pour les articles contenant plus de 0.1% d'une substance de la liste candidate et cela conformément au Règlement REACH (EC) n° 1907/2006.

Programme :

I. Introduction

- Rôles des différents acteurs
- La mise sur le marché
- Identification du statut d'un article et cas limites

II. Communication et notification

- Les SVHC de la liste candidate à autorisation REACH
- La concentration seuil de 0,1% (m/m)
- Le principe : "article un jour - article toujours"
- Comment et quoi communiquer
- Les "attestations" et la limite réglementaire/juridique
- L'approche probabiliste et la sélection des substances SVHC
- Exemple d'une stratégie à adopter

III. La base de données SCIP

- Les acteurs et les obligations
- Exigences en matière d'information - objets complexes et éléments préoccupants
- Mise à jour et regroupement
- Notification simplifiée (SSN) et référencement
- Les outils et la diffusion des informations

III. LES AUTRES OBLIGATIONS RELATIVES AUX ARTICLES

- Zoom sur l'annexe XVII et les restrictions applicables aux articles
- La notification à l'ECHA
- Communication grand public - Projet Projet Européen LIFE AskREACH
- Les articles à rejet intentionnel de substances

Intervenant :

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu
06 15 75 31 09
Ingénieur HSE



Formation en E-learning

Les formations en ligne (e-learning) sont des formations sur internet que le stagiaire peut suivre à son rythme, sur son ordinateur ou sa tablette.

Nos formations e-learning sont réalisées via la plateforme 360 Learning, découpées en plusieurs « modules » et mêlant vidéos explicatives, questions, fiches de synthèse et exercices pratiques.

Les inscrits disposent d'un accès illimité à la plateforme pendant 1 mois et auront la possibilité de poser des questions au formateur.